



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 5 février 2018 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

Avant la période de questions, le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 22 janvier 2018.

Première période de questions

Aucune des vingt personnes présentes ne posent de question.

2018-052

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

36. Fonds de développement Farnham-Rainville inc. - Aide financière
37. Regroupement des Offices municipaux d'habitation - Nomination
38. Réfection d'un escalier extérieur - Paiement 1
39. Horaire de travail - Service de planification et d'aménagement du territoire

Procès-verbaux

2018-053

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 22 janvier 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 22 janvier 2018 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU des conseillers que le greffier adjoint soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 22 janvier 2018.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2018-054

Règlement sur la gestion contractuelle - Avis de motion

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur la gestion contractuelle*, afin, entre autre, de hausser le plafond des contrats de gré à gré.



2018-055 Adoption du projet de *Règlement sur la gestion contractuelle*

Document : *Projet de Règlement sur la gestion contractuelle*, non daté

CONSIDÉRANT que M^{me} Nathalie Dépeault a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU des conseillers que le projet de *Règlement sur la gestion contractuelle* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE ce projet pourrait faire l'objet de modifications avant son adoption.

2018-056 *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents et d'engager la Ville de Farnham - Avis de motion*

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents et d'engager la Ville de Farnham*, afin de faire le lien avec le nouveau *Règlement sur la gestion contractuelle*.

2018-057 Adoption du projet de *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents et d'engager la Ville de Farnham*

Document : *Projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents et d'engager la Ville de Farnham*, non daté

CONSIDÉRANT que M^{me} Sylvie Ouellette a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU des conseillers que le projet de *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents et d'engager la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE ce projet pourrait faire l'objet de modifications avant son adoption.

2018-058 Adoption du *Règlement 524-1 modifiant le Règlement 524 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2018*

Document : *Règlement 524-1 modifiant le Règlement 524 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2018*, non daté



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Vincent Roy a donné communication de l'objet du règlement et de sa portée;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU des conseillers que le *Règlement 524-1 modifiant le Règlement 524 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2018* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-059

Adoption du Règlement 525 abrogeant le Règlement 498 décrétant des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre d'arts aux fins d'aménagement d'un centre de la petite enfance et de classes de niveau primaire et pourvoyant à un emprunt de 4 867 600 \$ pour en acquitter le coût

Document : *Règlement 525 abrogeant le Règlement 498 décrétant des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre d'arts aux fins d'aménagement d'un centre de la petite enfance et de classes de niveau primaire et pourvoyant à un emprunt de 4 867 600 \$ pour en acquitter le coût*, non daté.

CONSIDÉRANT que les travaux prévus par le Règlement 498 ne seront pas réalisés;

CONSIDÉRANT que M. Jean-François Poulin a donné communication de l'objet du règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU des conseillers que le *Règlement 525 abrogeant le Règlement 498 décrétant des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre d'arts aux fins d'aménagement d'un centre de la petite enfance et de classes de niveau primaire et pourvoyant à un emprunt de 4 867 600 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-060

Adoption du Règlement 526 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Document : *Règlement 526 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M^{me} Sylvie Ouellette a donné communication de l'objet du règlement et de sa portée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU des conseillers que le *Règlement 526 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$*, soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-061 Adoption du Règlement 527 concernant la création du Service de sécurité incendie

Document : *Règlement 527 concernant la création du Service de sécurité incendie*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M^{me} Nathalie Dépeault a donné communication de l'objet du règlement et de sa portée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU des conseillers que le *Règlement 527 concernant la création du Service de sécurité incendie*, soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-062 Adoption du Règlement 528 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham

Document : *Règlement 528 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Yves Boulianne a donné communication de l'objet du règlement et de sa portée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU des conseillers que le *Règlement 528 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham*, soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-063 Adoption du Règlement 529 décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2018

Document : *Règlement 529 décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2018*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Jean-François Poulin a donné communication de l'objet du règlement et de sa portée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU des conseillers que le *Règlement 529 décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2018*, soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-064 Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H4-113)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M^{me} Sylvie Ouellette a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 22 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet a été adopté le 22 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H4-113)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2018-065 Comité de retraite - Désignation d'un membre du conseil municipal

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU des conseillers que M. Vincent Roy représente la Ville de Farnham sur le comité de retraite, avec M. Patrick Melchior.

QUE la résolution 2017-463 soit modifiée en ce sens.

2018-066 Politique d'évaluation de rendement des adjudicataires

Document : Projet de politique, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU des conseillers d'adopter la nouvelle Politique d'évaluation de rendement des adjudicataires, telle que soumise.

2018-067 Dénonciation de la hausse élevée des coûts de la Sûreté du Québec pour 2018

Document : Résolution 30-0118 de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi datée du 16 janvier 2018.

CONSIDÉRANT l'augmentation importante des coûts à payer par les vingt Municipalités de Brome-Missisquoi pour les services de la Sûreté du Québec;



CONSIDÉRANT que les Municipalités locales devraient déboursier 50 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet, cependant ce pourcentage s'élève aujourd'hui à 53 % pour l'ensemble du Québec et à 68 % pour la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT le manque de ressources et de présence policière sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la méthode de calcul des coûts pour les services est inéquitable puisque surtout basée sur la richesse foncière uniformisée des Municipalités ce qui entraîne certaines Municipalités à payer pour d'autres;

CONSIDÉRANT que les factures 2018 ont été reçues après l'adoption des budgets des Municipalités;

CONSIDÉRANT l'incertitude relativement à une autre hausse des coûts pour l'année 2019 considérant que l'aide financière du gouvernement ne s'applique qu'en 2018;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU des conseillers de dénoncer au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, la forte augmentation des coûts assumés par les Municipalités de Brome-Missisquoi en 2018 pour les services de la Sûreté du Québec.

De dénoncer le manque de ressources et de présence policière dans les Municipalités.

De demander au gouvernement du Québec d'assumer pleinement sa part de 50 % de la facture des services policiers.

De demander au ministre de réviser la méthode de calcul des coûts pour les services policiers en tenant compte davantage des ressources policières fournies.

De demander au ministre d'envoyer la facture pour la Sûreté du Québec en novembre, avant la période d'adoption des budgets.

2018-068

Téléphone public à l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Note de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme datée du 20 décembre 2017.

CONSIDÉRANT que le téléphone public installé à l'aréna Madeleine-Auclair ne sert majoritairement qu'à des faux appels d'urgence au 9-1-1;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU des conseillers de retirer le téléphone public installé à l'aréna Madeleine-Auclair.

2018-069

Abrogation de la résolution 2015-201 - Don d'une partie du lot 4 354 342 du cadastre du Québec (Rue Saint-Grégoire)

Document : Résolution 2015-201 adoptée le 1^{er} juin 2015;



CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble de dix-huit logements sociaux sur le territoire de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que le lot visé par la résolution 2015-201 est en partie contaminé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham n'a aucun autre immeuble à offrir pour ce projet;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU des conseillers d'abroger la résolution 2015-201 et d'informer l'Office municipal d'habitation de Farnham que, malheureusement, aucun autre immeuble appartenant à la Ville de Farnham n'est disponible pour leur projet.

2018-070

Don de la Maison communautaire - 455, rue Yamaska Est

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a fait une offre pour l'acquisition de la Maison communautaire;

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Maison communautaire de Farnham est intéressé à en faire l'acquisition;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que, si la Ville de Farnham devient propriétaire de la Maison communautaire pour la somme de 1 \$, fasse don de cet immeuble sis au 455, rue Yamaska Est, à l'organisme Maison communautaire de Farnham aux conditions suivantes :

- QUE cette donation soit faite sans garantie légale.
- QUE cette transaction soit faite dans les plus brefs délais.
- QUE l'immeuble devra être offert à la Ville de Farnham pour la somme de 1 \$, advenant l'intention de la Maison communautaire de Farnham de s'en départir au cours des cinq premières années suivant la signature de l'acte de vente.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE la résolution 2016-319 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Finances municipales

2018-071

Utilisation du fonds de roulement - Modification à la résolution 2017-344

Document : Dossier de la trésorière daté du 22 janvier 2018.

CONSIDÉRANT que le projet de remplacement du pare-feu isolation de l'aréna Madeleine-Auclair a coûté 5 255,25 \$;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU des conseillers que cette dépense de remplacement du pare-feu isolation de l'aréna Madeleine-Auclair ne soit pas financée par le fonds de roulement mais par le budget de fonctionnement.

QUE la résolution 2017-344 doit modifiée en conséquence.

2018-072 Comptes à payer et état des revenus et dépenses en date du 1^{er} février 2018

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses en date du 1^{er} février 2018.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU des conseillers d'approuver les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 264 623,57 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 189 342,95 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 1^{er} février 2018 soit approuvé.

2018-073 Travaux de réfection d'une partie de la rue Spoor - Entente de règlement

Document : Dossier du directeur du Service de la planification et de l'aménagement du territoire daté du 24 janvier 2018.

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2017-395 adoptée le 2 octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec l'entrepreneur;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU des conseillers d'effectuer les paiements suivants à la compagnie Dénex :

- 1 447,95 \$, incluant les taxes, pour l'ajustement des déductions de montants avant les taxes.
- 3 449,25 \$, incluant les taxes correspondant à 50 % des honoraires liés à la surveillance pour les dix jours supplémentaires de travaux, facturée par la firme WSP.

QUE ces montants seront payés dès la réception d'une quittance dans ce dossier.

QUE la résolution 2017-395 soit modifiée en ce sens.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2018-074 Le Phare source d'entraide - Aide financière

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 9 janvier 2018.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU des conseillers d'octroyer une aide financière de 500 \$ à l'organisme Le Phare source d'entraide pour le projet d'autogestion de l'anxiété auprès des jeunes.

QUE cette somme sera versée seulement lorsque les ateliers seront terminés.

QU'il est suggéré à l'organisme de solliciter aussi les Municipalités desservies par leurs activités.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2018-075 Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers - Aide financière

Document : Lettre de la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers, non datée.

CONSIDÉRANT que quatre-vingt-treize citoyens utilisent les services de l'organisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU des conseillers d'accorder une aide financière de 3 400 \$ à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers pour le maintien de leurs activités pour l'année 2018.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2018-076 Place aux jeunes Brome-Missisquoi - Aide financière

Document : Lettre de Place aux jeunes Brome-Missisquoi datée du 19 décembre 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU des conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à Place aux jeunes Brome-Missisquoi pour l'édition 2018.

QUE cette somme sera versée seulement lorsque l'édition 2018 sera terminée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2018-077 Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi - Aide financière

Document : Lettre de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi datée du 8 janvier 2018.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU des conseillers d'octroyer une aide financière de 250 \$ à l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi pour leur levée de fonds 2018.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



2018-078 Opération Enfant Soleil - Aide financière

Document : Lettre de M^{me} Liana Adam, non datée.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU des conseillers d'octroyer une aide financière de 250 \$ à Opération Enfant Soleil pour l'organisation d'un spectacle bénéfice le 24 mai 2018 à l'école Jean-Jacques-Bertrand.

QUE cette somme sera versée après l'événement du 24 mai 2018.

QUE cette dépense soit imputée 02-190-00-970.

2018-079 Dystrophie musculaire Canada - Aide financière

Document : Lettre de M^{me} Liana Adam, non datée.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU des conseillers d'octroyer une aide financière de 250 \$ à Dystrophie musculaire Canada pour l'organisation d'un spectacle bénéfice le 24 mai 2018 à l'école Jean-Jacques-Bertrand.

QUE cette somme sera versée après l'événement du 24 mai 2018.

QUE cette dépense soit imputée 02-190-00-970.

Travaux publics

2018-080 Voies ferrées - Boulevard Magenta Est et rue Saint-Paul

CONSIDÉRANT que des travaux de pavage sont prévus sur le boulevard Magenta Est et sur la rue Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront effectués en 2018;

CONSIDÉRANT que les voies ferrées traversant le boulevard Magenta Est et la rue Saint-Paul sont abandonnées par la compagnie Central Maine and Quebec Railway;

CONSDÉRANT qu'il n'est pas prévu à court terme de remettre en service ces portions de la voie ferrée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU des conseillers de démanteler les voies ferrées traversant le boulevard Magenta Est et la rue Saint-Paul lors des travaux de pavage 2018.

QUE la Ville de Farnham s'engage à remettre des installations ferroviaires, de même niveau, advenant la reprise des activités sur ces portions de voie ferrée.

2018-081 Acquisition d'une benne pour le camion GMC Sierra 3 500 châssis HD 2018

Document : Dossier de la trésorière daté du 23 janvier 2018.



CONSIDÉRANT l'achat d'un camion GMC Sierra 3 500 châssis HD 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter une benne pour ce véhicule;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU des conseillers d'acquérir une benne de la compagnie Soudure Brault inc. au coût de 23 620,15 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-724, financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq ans.

Planification et aménagement du territoire

2018-082

Plan d'intervention en infrastructures routières locales - Confection des plans et devis et surveillance des travaux - Critères d'évaluation

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 25 janvier 2018.

CONSIDÉRANT les travaux prévus en vertu du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder par appel d'offres avec pondération pour l'octroi du contrat de confection des plans et devis et surveillance des travaux;

Il est PROPOSÉ par M. M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU des conseillers que les critères d'évaluation pour ce contrat soient les suivants :

- | | |
|--|------|
| • Expérience du soumissionnaire | 20 % |
| • Compétence et disponibilité du responsable du projet | 30 % |
| • Organisation de l'équipe de projet | 25 % |
| • Compréhension du mandat, échéancier de travail et présentation des biens livrables | 20 % |
| • Qualité de l'offre de service | 5 % |

2018-083

Prolongement de la rue William, phase 5

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 22 janvier 2018.

CONSIDÉRANT que le promoteur Les Constructions C.D.A.A., désire procéder aux travaux d'infrastructures permettant le prolongement de la rue William sur les lots 5 198 084 et 5 650 925 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU des conseillers d'autoriser le prolongement de la rue William sur les lots 5 198 084 et 5 650 925 du cadastre du Québec et qu'une entente d'ouverture de rue soit signée avec le promoteur.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2018-084 Demande de permis - 545, boulevard de Normandie Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 janvier 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la réfection de la galerie avant du bâtiment sis aux 545, boulevard de Normandie Nord;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la réfection de la galerie avant du bâtiment sis au 545, boulevard de Normandie Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que demandé.

2018-085 Demande de dérogation mineure - 340, boulevard de Normandie Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 janvier 2018.

Le greffier adjoint fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 19 janvier 2018;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure de M^{me} Diane Nolin, propriétaire de l'immeuble sis au 340, boulevard de Normandie Nord, visant à autoriser l'implantation d'un climatiseur à une distance de 1,7 m de la limite latérale gauche de la propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 3 m.

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce qu'un aménagement paysager soit fait autour du climatiseur ou qu'un muret soit construit autour du climatiseur permettant ainsi de limiter le bruit causé par cet appareil mécanique.

Loisirs, culture et tourisme

2018-086 Libération du permis d'alcool de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 janvier 2018.

CONSIDÉRANT la tenue du bal des finissants de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand à l'aréna Madeleine-Auclair le 2 juin 2018;



CONSIDÉRANT la tenue du cinquantième anniversaire de la FADOQ Farnham à l'aréna Madeleine-Auclair le 3 juin 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU des conseillers d'autoriser la libération du permis d'alcool de l'aréna Madeleine-Auclair les 2 et 3 juin 2018 afin que les comités organisateurs du bal des finissants ou du cinquantième anniversaire ou les traiteurs désignés à cette fin, puissent demander des permis événementiels pour ces dates.

Ajouts

2018-087 Fonds de développement Farnham-Rainville inc. - Aide financière

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU des conseillers de verser une aide financière de 18 250 \$ au Fonds de développement Farnham-Rainville inc. pour leurs activités 2018.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2018-088 Regroupement des Offices municipaux d'habitation - Nomination

CONSIDÉRANT le projet de regroupement des Offices municipaux d'habitation de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la constitution d'un conseil d'administration provisoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'y nommer des administrateurs représentant la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU des conseillers de désigner M. Patrick Melchior et M^{me} Lucille Roy pour représenter la Ville de Farnham sur le conseil d'administration provisoire du regroupement des Offices municipaux d'habitation de Brome-Missisquoi.

QUE la résolution 2017-306 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2018-089 Réfection d'un escalier extérieur - Paiement 1

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 5 février 2018.

CONSIDÉRANT les travaux exécutés au 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT la liste des déficiences produite à la suite de l'inspection des travaux le 29 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement transmise par l'architecte responsable de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une retenue spéciale de 15 000 \$, en plus de la retenue contractuelle de 10 %, afin d'assurer la correction des nombreuses déficiences relevées;



CONSIDÉRANT que la retenue spéciale a été convenue avec l'entrepreneur responsable de l'exécution des travaux;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de réfection d'un escalier extérieur à la compagnie 9116-0093 Québec inc. - Construction Michel Dufresne, au montant de 38 983,42 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 5 434 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QU'une retenue spéciale de 15 000 \$, excluant les taxes a été appliquée à ce paiement afin d'assurer la correction des nombreuses déficiences.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-100-00-722.

2018-090

Service de planification et d'aménagement du territoire - Réaménagement

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 23 janvier 2018.

CONSIDÉRANT que M. Ronald Sauriol désire passer d'un horaire de cinq jours par semaine à trois jours par semaine;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU des conseillers que le poste d'inspecteur des bâtiments soit réduit de cinq à trois jours par semaine.

QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement soit augmenté de trois à cinq jours par semaine.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Seconde période de questions

Quatre des vingt et une personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Réponse pour maison mobile.
- Déneigement du chemin Jarry.
- Collecte des bacs chemin Jarry.
- Camion bruyant stationné en périmètre urbain.
- Renouvellement des employés temporaires.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018**

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels annoncent discutent des sujets suivants :

Sylvie Ouellette	<u>Collecte de sang le 12 février.</u>
Vincent Roy	<u>Tournoi novice-atome du 5 au 18 février.</u>
Jean-François Poulin	<u>L'organisme à but non lucratif pour la gestion du parc à chiens est créé. Le parc sera nommé Espace museau. L'emplacement reste à être déterminé.</u>
Jean-Yves Boulianne	<u>Beaucoup de bris d'aqueduc constatés. Bris majeur d'un véhicule du Service des travaux publics.</u>

La séance est levée à 19 h 48.

François Giasson, GMA
Greffier adjoint

Patrick Melchior
Maire